

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2022

PRESENTS : PLA B – FORTUNE M – GERVASI A – CARQUET M – CHARLEUX D - VARSABA B – BONNET MJ – GUIRAUD V – PREVOT K – TOULZA N – VILLELLAS F

EXCUSES : ADRAGNA J – LIGNERES O

ABSENTS : DOMERGUE C – MIGNARD C

SECRETAIRE DE SEANCE : TOULZA Nicole

1 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 DEVELOPPEE AU 1^{er} JANVIER 2023 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'une nouvelle nomenclature la M57 doit être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales, au plus tard au 1^{er} janvier 2024, sur tous les budgets actuellement en M14.

Il propose d'adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme s'applique sur le budget principal et sur le budget du CCAS.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023.

2 – OUVERTURE DE L'ALP LES PITCHOUS :

Monsieur le Maire propose de modifier les heures d'ouverture de l'accueil de loisirs et d'ouvrir celui-ci le mercredi toute la journée, avec possibilité d'inscrire les enfants à la demi-journée (matin ou après-midi) ou bien la journée entière avec repas de midi compris. Les tarifs de ces nouveaux créneaux seront définis ultérieurement.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20 H 00.